



[Édito]



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Deuxième rendez-vous salarial, les organisations syndicales quittent la séance

Lors du deuxième rendez-vous salarial dont les conditions ne correspondent pas à celles d'une réelle négociation ni sur le fond ni sur la forme, les organisations ont exprimé leur colère et celle des agents publics dans un contexte : de perte de pouvoir d'achat, d'aggravation des conditions de travail, de suppressions massives d'emplois et de « réforme » des retraites. Elles ont refusé que les salariés du public comme du privé paient le prix fort d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Elles ont réaffirmé ensemble que la valeur du point d'indice est l'élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

Elles ont rappelé également que des mesures, permettant de combler les pertes des années antérieures et de garantir au minimum le pouvoir d'achat pour les années à venir, sont indispensables.

Les organisations ont à nouveau exigé que s'ouvrent de véritables négociations prioritairement sur la valeur du point d'indice.

Le Ministre n'a pas apporté de réponse satisfaisante aux demandes des organisations sur cette question.

Il n'a pas pu revenir sur l'engagement pris en 2008, il s'est contenté de confirmer l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010.

Le gouvernement évite l'annonce d'un gel des salaires des agents de la Fonction publique pour les années 2012/2013. Il annonce par contre le gel de leur salaire pour l'année 2011. Les années 2012 et 2013 étant renvoyées à d'hypothétiques rencontres d'ores et déjà placées sous de sombres auspices. Considérant qu'il ne s'agissait pas de négociations salariales, les organisations syndicales ont à nouveau quitté la séance.

Nos organisations, **CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA** estiment que pas plus que celle des retraites et de l'emploi, la page des salaires n'est tournée ce soir.

Tout au contraire elles prennent leur responsabilité et appellent, ensemble, les agents à se mobiliser.

Paris le 30 juin 2010

Edito

Communiqué de Presse
Deuxième rendez-vous
salarial, les organisations
syndicales quittent la séance

P. 1

Salarial

Le point sur le document
salarial (2011-2013)

P. 2 à 4

Cadres

Enquête « cadres-Fonction
publique » 70 % des cadres
de la Fonction publique
insatisfaits des réformes en
cours. Et vous ?

P. 5

Droits des salariés 2011

Fonctionnaires et
agents publics

P. 5

[SOMMAIRE]

[Salarial]

Le point sur le document salarial (2011-2013)

Volet 1

Il s'agit en fait de la confirmation des engagements pris dans le cadre des accords de 2008 : la valeur du point d'indice est augmentée de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010. Pour mémoire, sur la valeur du point, aucune des huit organisations syndicales représentatives n'avait signé.

Sur la Gipa :

L'arrêté pour la mise en œuvre de la « Gipa 2010 » a été publié il y a près d'un

Un calculateur a été mis en ligne dès la publication sur www.cfdt.fr (espace uffa).

Volet 2 A

Il contient l'annonce du gel de la valeur du point en 2011 et renvoie à un « rendez-vous » annuel pour les années 2012 et 2013. Mais le ministre lui-même n'a laissé que peu d'espoir sur une augmentation de la valeur du point.

Seule solution proposée par le Gouvernement pour éviter de trop fortes pertes aux agents :

→ reconduire le dispositif « Gipa » pour un examen de la situation de l'ensemble des agents.

Volet 2 B

Retour catégoriel :

Le Gouvernement annonce qu'il poursuivra le non-remplacement d'un départ sur deux, dans des volumes qui

devraient rester identiques à ceux que l'on connaît.

Le montant du « retour catégoriel » serait d'environ 500 millions d'euros par an.

Volet 2 C

Il est consacré à la prise en compte de l'évolution du SMIC qui se fera sous forme de points en bas de grille, et non sous forme d'indemnité différentielle. ...

... ce que la CFDT Fonction publique demande systématiquement.

Mais sans un travail approfondi sur l'ensemble des grilles, cela entraînera d'une part un tassement important de la

grille de catégorie C, et d'autre part, un nouveau tassement des écarts entre les bas de grille des catégories C, B et A.

Avant la fin de la période 2011-2013, le premier indice de la catégorie B sera lui aussi rattrapé par le SMIC (suivant les prévisions d'inflation retenues par le Gouvernement lui-même !).

[Salarial] (suite)

Volet 2 D Grilles indiciaires

Catégorie C

Il prévoit la création d'un échelon spécial pour les corps de type « administratifs », ce qui les mettra à égalité avec les corps techniques. Mais rien n'est précisé sur les conditions d'accès à cet échelon spécial.

Le ministre l'a dit : la création de cet échelon intervient comme une solution aux nombreux blocages en sommet de grille. Ce qui revient à dire que cette mesure sera pour partie financée par la Gipa qui, pour ces agents, ne sera plus nécessaire.

Haut de grille actuelle		Haut de grille future	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 7 ^{ème} échelon		Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe échelon spécial	
IB 479	IM 416	IB 499	IM 430

L'ajout d'un échelon spécial entraîne un allongement de la durée moyenne de carrière. Le gain net pour les agents qui bénéficieront de cet échelon spécial serait d'environ 620 euros / an (777,889 euros brut, en tenant compte de la valeur du point au 1/7/2010, et non 829 comme l'écrit le Gouvernement pour qui l'écart entre les indices majorés 416 et 430 est de 15 et non de 14 points...).

Catégorie B

Ce qui est écrit n'est que la reprise du relevé de conclusions sur le « nouvel espace statutaire » d'avril 2009.

Catégorie A

Les propositions consistent en des mesures mécaniques, rendues obligatoires par la mise en œuvre de la nouvelle grille du B (si rien n'était fait, au 1^{er} janvier 2012,

la catégorie B finirait au-dessus d'indices de fin de carrière d'un certain nombre de corps communément appelés de « petit A » dont l'indice brut terminal est de 660).

Haut de grille actuelle		Haut de grille future	
Conseiller technique de service social 8 ^{ème} échelon		Conseiller technique de service social ?ème échelon	
IB 660	IM 551	IB 720	IM 596

[Salarial] (suite)

Catégorie A (suite)

L'écart de rémunération indiciaire en fin de carrière sera d'environ 2 000 euros / an (2 500,36 en tenant compte de la valeur du point au 1/7/2010).

Mais, attention, le document précise que ce relèvement des indices s'accompagnera d'un allongement de la durée théorique de carrière. Le risque est que, comme la nouvelle grille de la catégorie B, le gain indiciaire soit « consommé » par l'allongement de la durée.

Pour les autres corps de « petit A » dont les indices bruts terminaux sont au

maximum de 780, rien n'est dit, sinon qu'ils feront l'objet d'un examen ultérieur. Donc, pour ces agents, il n'y a probablement rien à attendre avant 2012.

Qu'il soit question des corps culminant aujourd'hui à l'IB 660 ou des autres culminant au plus à 780, rien de ce qui est proposé dans le document ne répond aux attentes que nous avons formulées lors des discussions sur la grille du A (particulièrement sur la perspective donnée aux agents d'une carrière sur le modèle A-type).

Sur le Graf

Le document rappelle ce qui était prévu dans le projet de relevé de conclusions sur la catégorie A (non-signé), désormais inscrit dans la loi « Dialogue social » (article 39).

PFR et intéressement

Nous vous renvoyons aux nombreuses expressions et analyses publiées dans FPI depuis février 2008, puisque ces deux sujets étaient inscrits dans les accords 2008-2010 et que le document n'annonce rien de nouveau.

Réforme du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence

Le chantier a été ouvert il y a quelques semaines. Georges Tron l'avait inscrit dans le cadre du salarial 2008-2010. Nous le retrouvons là. Et des travaux avaient déjà été menés dans la suite des accords Jacob...

Politique sociale

Il est à noter que ces propositions ne concernent que les agents de la FPE.

♦ La révision des conditions d'attribution de la prime spéciale d'installation est là aussi une mesure mécanique qui vise à tenir compte des mesures de revalorisation catégorielles.

♦ Maintien des budgets d'action sociale interministérielle

♦ Extension du bénéfice de l'action sociale aux agents payés sur les budgets des établissements publics.

Il s'agit là, enfin, de la satisfaction d'une revendication portée par la CFDT.

[Cadres]

Enquête « Cadres - Fonction publique »

70% des cadres de la Fonction publique insatisfaits des réformes en cours. Et vous ?

Les premiers participants semblent satisfaits de leur travail (avec degré de satisfaction moyen de 60%) mais beaucoup moins des réformes en cours (70% d'insatisfaction en moyenne). 56% des cadres sont satisfaits de leur marge d'autonomie actuelle mais 48% craignent de ne plus avoir les moyens d'assumer leurs missions.

[Droits des salariés 2011] Fonctionnaires et agents publics

GUIDES JURIDIQUES DE LA CFDT

DROITS DES SALARIÉS 2011

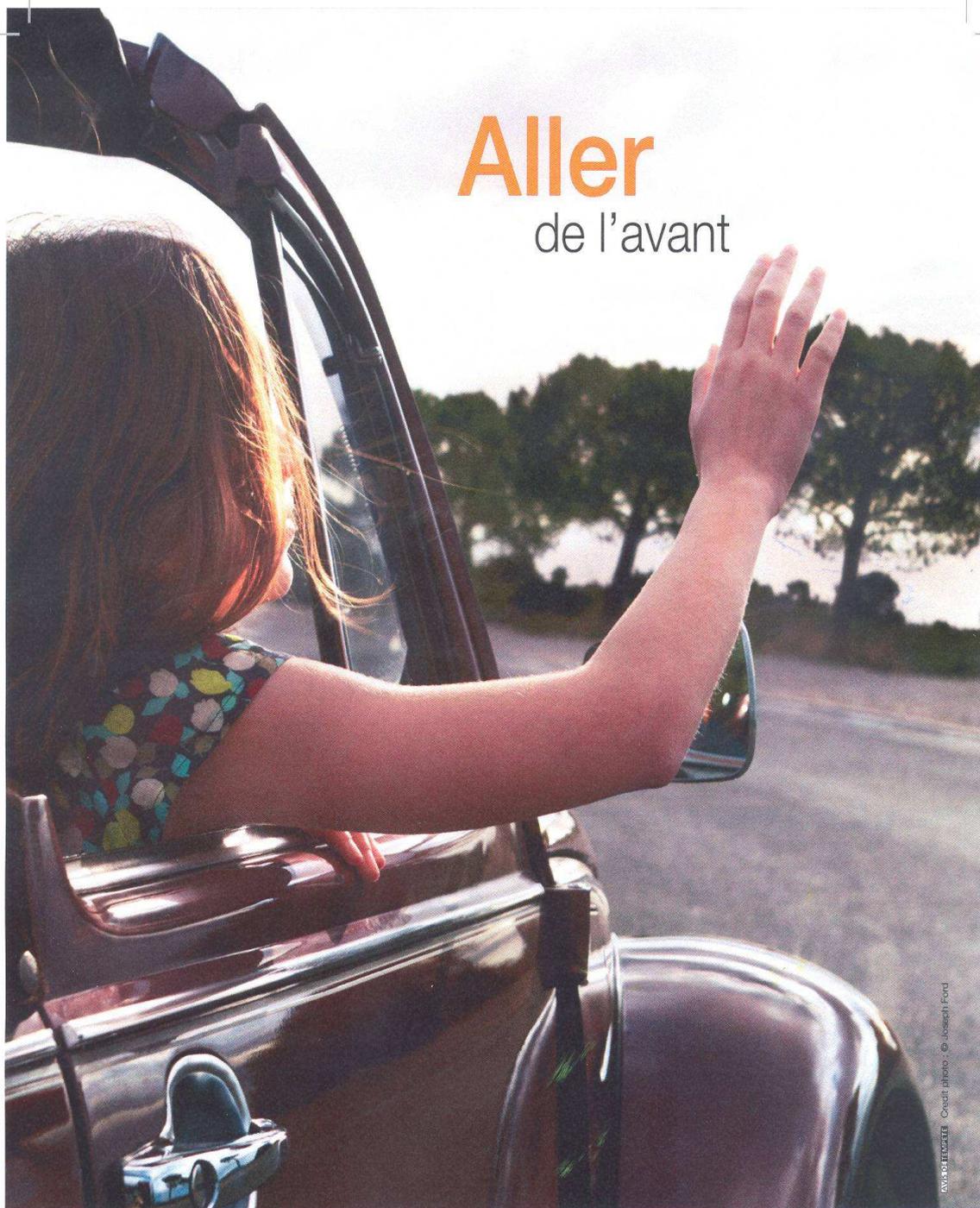
NOUVELLES ÉDITIONS ↓

- Salariés du privé
- Fonctionnaires et agents publics

DISPONIBLES EN SEPTEMBRE

POUR BÉNÉFICIER DU MEILLEUR TARIF, COMMANDEZ-LES DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE VOTRE URI.

Cfdt
des choix, des actes
www.cfdt.fr

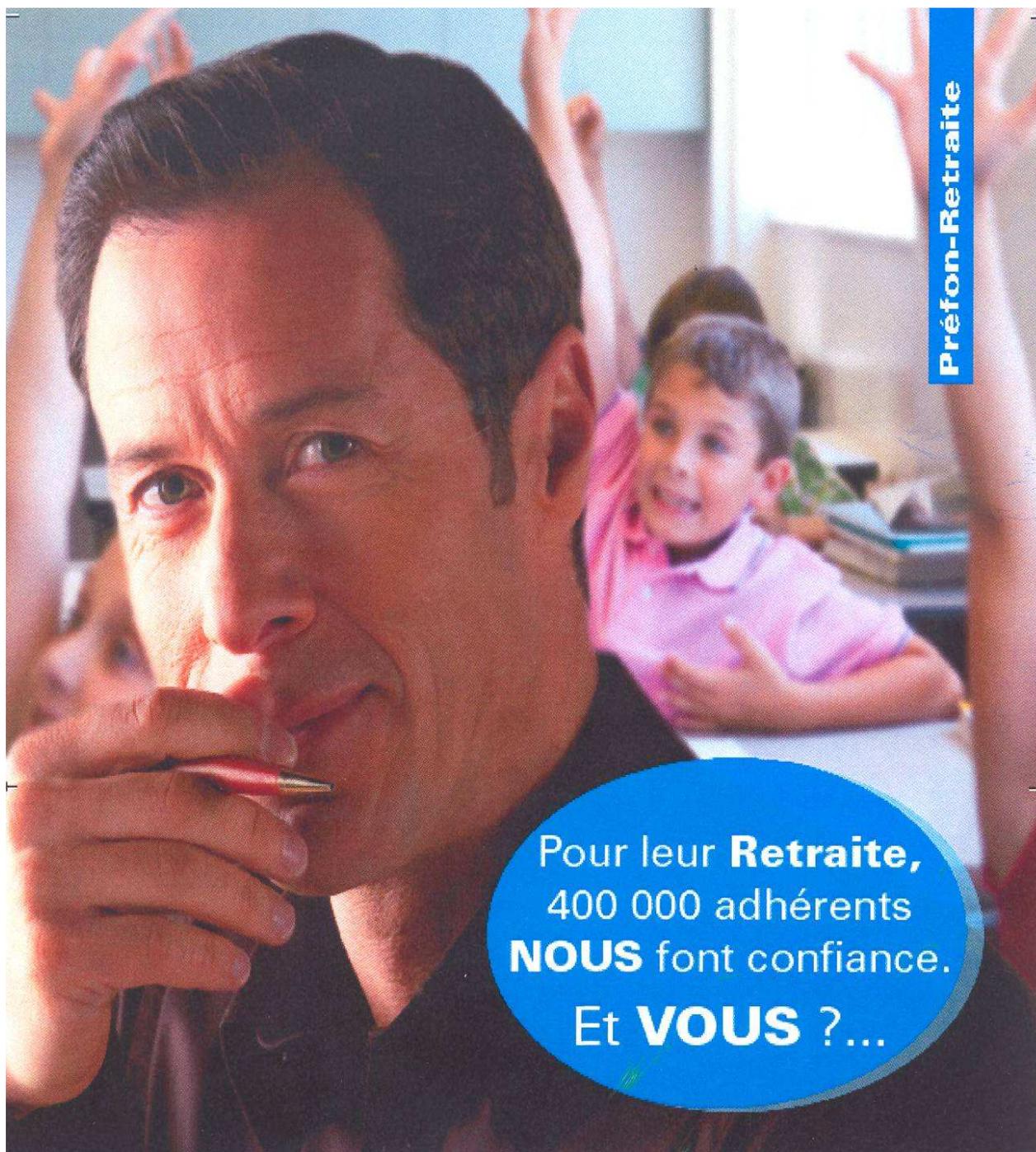


Aller de l'avant

Coopératif par choix, **solidaire** par vocation, nous exportons et adaptions notre savoir-faire aux cultures de chaque pays. Aujourd'hui et plus que jamais, **l'esprit coopératif** nous anime depuis 1964.

Acteur majeur de l'économie sociale, le Groupe Chèque Déjeuner met toutes ses expertises au service des entreprises, des Comités d'entreprise, des collectivités et des particuliers. À travers chacun de ses produits, Cartes et Chèques socio-culturel et solutions de services spécialisés, il apporte des réponses humaines et réalistes aux besoins de ses clients et bénéficiaires. En 2008, tous pays confondus, le Groupe Chèque Déjeuner c'est : 3,4 milliards de volume d'émission, soit plus de 656 millions de chèques et 38 sociétés qui accueillent 1737 collaborateurs. Chaque jour 191 000 clients accordent leur confiance au Groupe Chèque Déjeuner.

groupe
chequedejeuner
www.groupechequedejeuner.fr



Préfon-Retraite

Pour leur **Retraite**,
400 000 adhérents
NOUS font confiance.
Et **VOUS** ?...

Caisse nationale de prévoyance de la **Fonction publique**

Depuis 40 ans
LA RÉFÉRENCE

Pour les agents de l'État, hospitaliers, des collectivités territoriales et des établissements publics, leurs conjoints et les anciens agents, une retraite complémentaire par capitalisation, facultative, entièrement garantie.

Créée par 4 syndicats de la Fonction Publique
Engagements intégralement couverts par les réserves.

Affiliation possible à tout âge, à tout moment.

Déduction fiscale des cotisations* + régime fiscal exceptionnel pour les rachats**

* Dans les limites fixées par la loi

** Pour les agents publics en activité

N° Vert 0 800 208 208

12 bis rue de Courcelles 75008 PARIS - Tél. : 01 44 13 64 13 - www.prefon.fr

 **PRÉFON**
L'AUTHENTIQUE SÉCURITÉ